

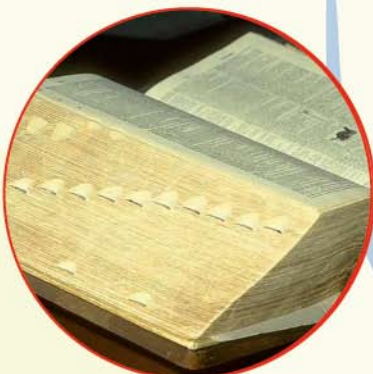
Elections à la CAPN des bibliothécaires

Votre vote
doit parvenir
avant
**mardi 13
mai 2008**
17h

Votez SB-UNSA

Agissez pour
votre carrière
en choisissant vos
représentants à la
CAPN

- ✓ Titularisations
- ✓ Promotions
- ✓ Mutations
- ✓ Détachements
- ✓ Réintégrations



Elections aux CAPN ...

Rappel des attributions de la CAPN :

Après avis des différentes instances locales, la CAPN se prononce :

- sur les promotions,
- les mutations,
- les intégrations,

elle examine tous les recours :

- notations,
- temps partiels,
- congés formation.



La CAPN : un outil de dialogue social

En séance, vos élus

- posent des questions générales,
- recueillent des informations concernant aussi bien le devenir professionnel que la gestion des carrières,
- font connaître le point de vue des personnels,
- interpellent l'administration au sujet des collègues qui se trouvent en situation difficile vis-à-vis de leur autorité de tutelle.

Votez SB UNSA-Education

Quel que soit votre lieu d'exercice, en Province ou à Paris, en BU, en BMC, à la BNF, à la BPI, dans les Grands Etablissements spécialisés, en administration centrale, que vous releviez de l'Education nationale, de la Culture, ou d'un autre département ministériel, les candidats issus du Syndicat des Bibliothèques UNSA- Education sont attentifs à votre situation, il connaissent vos difficultés et savent les traiter :

- le *Syndicat des Bibliothèques* représente l'ensemble de la profession et connaît tous les rouages administratifs. Ses élus sont donc à même de bien exercer la fonction de commissaire paritaire,
- animés du seul souci de vos intérêts, en liaison avec vos élus **UNSA- éducation** de CPE ou de commission locale, ses Commissaires Paritaires s'engagent à vous rendre compte de leur action,
- toute l'année, le *Syndicat des Bibliothèques* est à votre disposition pour vous écouter, vous répondre, vous conseiller, vous informer et intervenir auprès de l'administration pour vous défendre si nécessaire.

Voter est donc essentiel pour qu'en CAPN vos élus représentent la diversité des choix possibles, parlent en votre nom avec force, et défendent vraiment vos droits.

Attention...

Il est impératif que votre vote parvienne à la DGRH C2-3 avant l'heure de la clôture du scrutin

le 13 mai 2008 à 17 heures.

Votez dès réception du matériel de vote

Sont électeurs

- Les personnels titulaires en position d'activité, en congé de formation professionnelle, en congé de maladie, en congé maternité, en congé maladie, en congé de longue durée, ou de longue maladie, en congé annuel et en cessation progressive d'activité, en congé parental et en détachement.
- Les fonctionnaires en position de détachement sont électeurs dans leur corps d'origine et dans leur corps de détachement

Votez et faites voter pour le SYNDICAT

Les revendications du Syndicat des Bibliothèques UNSA pour les **bibliothécaires :**

La carrière des bibliothécaires est définie par le décret 92-29 du 9 janvier 1992 modifié par le décret 2001-325 du 13 avril 2001.

Nous revendiquons :

- l'alignement du corps des bibliothécaires sur un corps de A-type débouchant sur l'indice brut 966, INM 783, avec de réelles possibilités de promotion,
- la clarification de la place et des missions des bibliothécaires au sein des services,
- la définition de critères objectifs en matière de mutation et de promotion,
- le maintien d'une véritable gestion nationale : refus de la segmentation des promotions par ministère et par établissement, cantonnement des CPE dans le rôle consultatif qui est le leur,
- le maintien d'un service public de lecture et de documentation de qualité, incluant toutes les bibliothèques publiques, par la création de tous les postes nécessaires; sans remise en cause des 35 heures, sans augmentation de la durée légale annuelle du temps de travail, sans suppression de fait de la RTT et du Compte Epargne Temps, ce service public sera renforcé par une direction ministérielle unique, assistée d'un Conseil Supérieur des Bibliothèques comprenant des représentants élus des personnels,
- l'évolution vers un mode de gestion modernisé mais démocratique, prenant en compte les objectifs d'établissement tout en respectant les droits statutaires de chacun, qui ne portera pas atteinte au statut et aux missions de la fonction publique par le biais d'une notion de mérite et d'un système d'évaluation trop facilement pervertis.

Syndicat des bibliothèques. Siège social : 12, rue de Louvois PARIS 75002
courriel : sb@unsa-education.org - site web : <http://sb.unsa-education.org/>
Directeur de publication : Daniel DELMAS

Candidats du Syndicat des Bibliothèques UNSA à la Commission Administrative Paritaire des bibliothécaires



Gaël **BOURDET** BCIU CLERMONT FERRAND
Sylvie Marie **STEINER** BNF
Georges **NEZHA** SCDU Paris 13
Bernadette **MOISAN** SCDU Paris 3